



SEANCE DU 9 MARS 2020

FB/LN/LC/CJ n° 2020/14

Objet de la délibération :

OBJET

Acquisition de la parcelle cadastrée section AE 235, sise ruelle des Fontaines appartenant à l'indivision LEGROUX

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoir : 01

Votants : 20

Date de la convocation :
3/03/2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents : BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Excusés : GUITARD Régine, pouvoir à Guy DAVID

Absents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, METRAL-CHARVET Denis.

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Le Conseil municipal,

VU les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui disposent que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération du Conseil municipal du 17/06/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Avis de France Domaine pour connaître la valeur vénale de la parcelle cadastrée section AE 235, sise ruelle des Fontaines, d'une superficie de 948 m²,

CONSIDERANT que l'estimation du service des Domaines datant du 18/07/2019 fixe la valeur vénale de ce terrain en nature de jardin à 9 100 €

CONSIDERANT la proposition financière de l'indivision LEGROUX au prix de 10 000 €,

CONSIDERANT que la commission urbanisme s'est réunie le 21/01/2020

CONSIDERANT l'accord de l'indivision LEGROUX pour céder à la commune ladite parcelle au prix de 10 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- **A ACQUERIR** la parcelle cadastrée section AE 235, sise ruelle des Fontaines, d'une superficie de 948 m², au prix de 10 000 €, appartenant à l'indivision LEGROUX

- **A CONFIER** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

- **A LE SIGNER**

- **A PRENDRE** toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200309-D2020_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Publication : 12/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 9 mars 2020
Le Maire,

F. BELHOMME